**CONTEXTE**

La protection des renseignements personnels prend de plus en plus d’importance pour les clients. Ainsi, les chiropraticiens·nes doivent s’adapter pour répondre à ces exigences. Cela est d’autant plus vrai au Québec alors que la[*Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-39.1) (RLRQ c P-39.1) (« ***Loi sur le privé*** ») applicable aux cabinets de chiropraticiens a récemment été modifiée de manière importante par la[*Loi modernisant des dispositions législatives en matière*](https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_159567&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz) [*de protection des renseignements personnels*](https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_159567&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz) (LQ 2021, c. 25), aussi connue sous le nom de projet de loi 64 ou ***Loi 25***.

L’Ordre propose cet aide-mémoire qui vise à sensibiliser les chiropraticiens·nes aux nouvelles obligations en matière de protection des renseignements personnels au Québec et à leur fournir des conseils pratiques pour s’y conformer. À cet effet, chaque thème comporte des actions simples que peuvent accomplir tous les chiropraticiens pour que leur pratique soit conforme aux nouvelles exi­gences de la *Loi sur le privé*.

**TEST ÉCLAIR DE CONFORMITÉ**

Répondez aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances. Si vous répondez NON ou si vous ignorez la réponse, consultez la liste de contrôle ci-dessous.

Pour plus d’informations, nous vous invitons à consulter le Guide explicatif ainsi que la Norme relative à l’utilisation des TIC, disponibles dans la zone membre du site Web de l’Ordre, sous l’onglet > Outils de travail > Normes d’exercice > Protection des renseignements personnels et des TIC.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Dans votre cabinet ou votre organisation...** | **Oui** | **Non** | **Ne sais pas** |
| 1. | Avez-vous nommé un ou une responsable de la protection des renseignements personnels? |  |  |  |
| 2. | Avez-vous publié une politique de confidentialité sur votre site Web? |  |  |  |
| 3. | Avez-vous publié des conditions d’utilisation sur votre site Web relativement aux services que vous offrez? |  |  |  |
| 4. | Avez-vous adopté une politique de conservation des données de vos clients et/ou de vos employés? |  |  |  |
| 5. | Avez-vous des politiques ou des procédures existantes pour le traitement des demandes de clients ou d’employés relatives à la vie privée? |  |  |  |
| 6, | Avez-vous mis en place une procédure pour l’évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)? |  |  |  |
| 7. | Avez-vous communiqué avec vos fournisseurs de services qui traitent des renseignements personnels (p. ex. : hébergement de données) afin de vous assurer que ceux-ci, notamment ceux se trouvant en dehors du Québec, sont conformes aux nouvelles exigences de la *Loi sur le privé*? |  |  |  |
| 8. | Avez-vous révisé vos formulaires de consentement pour vous assurer qu’ils sont conformes aux nouvelles exigences de la *Loi sur le privé*? |  |  |  |
| 9. | Avez-vous mis en place une procédure en cas d’incident de sécurité? |  |  |  |
| 10. | Avez-vous mis en place une procédure à suivre en cas d’incident de confidentialité? |  |  |  |
| 11. | Avez-vous révisé votre assurance responsabilité civile pour vous assurer qu’elle couvre vos dommages et les dommages de vos clients qui découlent des incidents de sécurité? |  |  |  |
| 12. | Avez-vous créé un registre pour les incidents de confidentialité? |  |  |  |

*\*Tiré d’un document produit par le Barreau du Québec et la Commission d’accès à l’information du Québec (CAI)*